

2024



Champsac

BULLETIN MUNICIPAL

ACTUALITÉS

- Sommaire p. 3
- Mot du Maire p. 4
- Mrs mayor's word p. 5
- Nouvelle équipe p. 6
- Les lingettes p. 7

INFOS COMMUNALES

- Les Travaux p. 8 à 10
- Projets 2024-2025 p. 11
- L'arbre de la laïcité p. 12
- Visite de la Sous-Préfète p. 13
- Finances p. 14-15
- L' école p. 16 à 18
- Infos utiles p. 19

VIE ASSOCIATIVE

- Cercle de l'amitié p. 20
- ACCA - Comité des fêtes p. 21
- FCCO p. 22
- I.M.A. tendres animaux p. 23
- Les sacs à dos
- Ensemble pour nos enfants

INFOS DIVERSES

p. 24-25

DOSSIER SPÉCIAL

p. 26-27

Publication : Mairie de Champsac
 Directeur de publication : Mairie de Champsac
 Rédaction : Mairie de Champsac
 Crédit photos : Mairie de Champsac, Daniela

Mise en page et impression :
 TEXTO Saint-Junien (87)

Dépôt légal : Mai 2024

Toutes les infos sur : www.champsac.fr

IMPORTANT

Nous profitons de ces lignes pour préciser que, malgré nos demandes faites auprès du journal local afin de faire savoir que deux postes étaient à pourvoir au sein du Conseil, rien n'a été publié dans ses colonnes. Nous le regrettons vivement et tenons à nous excuser auprès d'éventuels administrés qui auraient souhaité déposer leur candidature. Nous tenions à préciser également que, si deux articles ont été publiés au sujet de cette élection partielle, cela n'a été qu'après avoir été insistants. Précisons également que ces articles ont été rédigés par l'équipe municipale (dont ce n'est pas le métier) et non par un correspondant dudit journal.

Toutes les infos sur : www.champsac.fr





Chères Champsacoises,
chers Champsacois,

L'année 2023 a été mouvementée. L'absence d'une secrétaire de mairie au moment de la préparation du budget a quelque peu chamboulé notre organisation. Nous avons fait face et malgré nos lacunes et notre manque d'expérience en la matière, le budget a pu être bouclé.

L'année fut aussi marquée par la démission de Mme la Maire. Des élections partielles ont ainsi dû être organisées afin de compléter le conseil municipal, préalable nécessaire afin de pouvoir élire un nouveau Maire et de nouveaux adjoints.

Malgré ces changements, nombre de projets en cours se sont réalisés : la réfection de la toiture de l'église, la pose de volets à la salle des fêtes, le changement des fenêtres et des volets à la mairie, le remplacement de l'éclairage de la mairie par des plafonniers LED, la réfection de la voirie communale en GRVC effectuée par la commune à Lussac, ainsi que la réfection de la voirie communale en GRVC effectuée par la Communauté de Communes Ouest Limousin. Enfin, le chantier le plus important du moment, la création d'un parking et d'une aire d'accueil pour camping-cars - en face des Ets FREDON BOISSON -, est terminé. Il restera à finaliser les abords, installer le mobilier urbain ainsi que les plantations. Il est également prévu la pose d'une palissade grillagée délimitant certains terrains privés.

L'équipe municipale reconstituée a bien entendu des projets en perspective pour les années à venir. Il est ainsi prévu que les ampoules des lampadaires soient remplacées par des ampoules LED. Les lots du lotissement St Roch étant quasiment tous vendus, il est envisagé la création d'un nouveau lotissement face à la mairie. Projet moins spectaculaire mais tout aussi important, une machine à pizza doit être implantée sur le site du parking.

Enfin, deux projets d'envergure devraient être mis en route dans les prochains mois : Tout d'abord, la création d'un réseau séparatif de l'assainissement collectif du bas du bourg, conjointement avec le SIAEP qui remplacera les canalisations d'eau potable sur ces mêmes portions.

Enfin, le projet de rachat du bar-restaurant a été lancé. Dossier extrêmement important pour notre commune en cette période délicate pour la ruralité, ce projet, s'il aboutit, permettra de redonner une dynamique indispensable à notre village. Le volet financement de ce projet va être prépondérant, la chasse aux subventions et donc d'ores et déjà ouverte. L'implication des habitants sera également capitale. Les premiers résultats de la consultation lancée auprès de nos administrés nous confirment que ce projet suscite un intérêt grandissant, tout sera donc mis en œuvre pour le faire aboutir, dans la mesure où nos moyens financiers nous le permettront.

Comme chaque année le conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter une bonne et heureuse année, remplie de joie et de réussite dans vos projets.

Florent VAUDON

DearChampsacoises,
dear Champsacois,

The year 2023 was eventful. The absence of a Mairie secretary at the time of preparing the budget somewhat disrupted our organisation. We coped with this disruption and despite our lack of experience in this area, the budget was able to be completed.

The year was also marked by the resignation of the Maire. Elections had to be organised in order to complete the municipal council team, necessary in order to be able to elect a new Maire and new deputies.

Despite these changes, a number of ongoing projects have been completed: The repair of the church roof, installation of shutters in the village hall, changing windows and shutters at the Mairie, replacing the lighting within the Mairie with LED ceiling lights, road repairs carried out by the municipality in Lussac, as well as the repair of municipal roads carried out by the Community of Communes, West Limousin.

Finally, the most important project of the moment, the creation of a parking and a reception area for motorhomes - opposite the business FREDON BOISSON, has been completed. Other tasks still to be carried out include landscaping, installation of tables, seating etc. It is also planned to install a fence demarcating the adjoining private land.

The restructured municipal team of course has projects in mind for the coming years. It is thus planned that the bulbs of the street lamps will be replaced with LED bulbs. As nearly all the plots within the lotissement St Roche have been sold, the creation of a new lotissement is being considered opposite the Mairie. A less spectacular project but just as important, a pizza machine will be located on the parking area.

Finally, two major projects should be launched in the coming months :

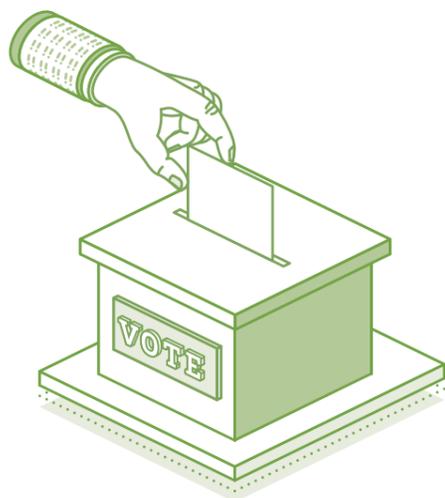
First of all, the creation of a separative network for collective sanitation of the bottom of the village, jointly with the SIAEP which will also replace the drinking water pipes there.

Finally, the project to buy the bar-restaurant Champsac was launched. This is an extremely important project for our commune in these times of rural decline. This project, if successful, will restore an essential dynamic to our village. The financing aspect of this project will be major, involving government subsidies and is therefore already ongoing. The involvement of residents will be also vital to the success of this ambitious project. The first results of the consultation launched with our administrators confirm to us that this project is attracting growing interest and everything will therefore be done to make it succeed, to the extent that our financial means will allow.

The municipal council joins me in wishing you all a happy new year, filled with joy and success in your projects

Florent VAUDON

● Nouvelle équipe municipale



M^{me} le Maire ayant démissionné pour raisons personnelles, une élection partielle du conseil municipal a dû être organisée.

Pour rappel, suite à la démission de Mme Pascale Bernard, conseillère, deux postes étaient à pourvoir.

S'agissant de choisir un nouveau maire pour la commune, il était donc obligatoire d'organiser une élection partielle afin de compléter le nombre de conseillers et ainsi pouvoir lancer un nouveau vote.

Un premier tour de scrutin a eu lieu le 26 novembre 2023 à l'issue duquel Mmes Énora Lombertie et Émeline Giambelluco ont été élues au sein du nouveau conseil.

Le conseil municipal ainsi renouvelé s'est ensuite réuni le vendredi 1er décembre afin de choisir un nouveau Maire ainsi que les adjoints.

Seul candidat au poste, M. Florent Vaudon a été élu au premier tour à l'unanimité.

Sur proposition de M. le Maire, M. Antoine Papazian est élu 1er adjoint, M. Sébastien Auroux est élu 2^e adjoint, Mme Nicole Chadelaud est élue 3^e adjoint et Mme Valentine Longéras est élue 4^e adjointe.

Tous ont été élus au premier tour et à l'unanimité.

- ÉTAT CIVIL 2023 -

- NAISSANCES -

2 naissances

- DÉCÈS -

Le 27/12/2022 (transcription janvier 2023)
Marie, Germaine DESCUBES

Le 7 janvier 2023
Alfred VOISIN

Le 11 janvier 2023
Jean, Baptiste TRIBU

Le 12 février 2023
Jean Yves VALOR

Le 11 juin 2023
Denise LAFORET

Le 25 juin 2023
Marie-Louise DESBORDES

Le 17 juillet 2023
André, Jean GRANT

Le 14 octobre 2023
Marie-Elise DUPUY

Le 28 novembre 2023
Thierry BURRUS

Le 13 décembre 2023
François CHASSAGNARD

Le 21 décembre 2023
Philbert MAISONHAUTE

- MARIAGES -

Le 24 juin 2023
M. Stéphane, Roger, Pierre GUILLOU
& Mme Maryse, Isabelle LAROUDIE

Le 19 août 2023
M. Jérémy, Éric LHOMME
& Mme Delphine, Chrystèle AUROUSSEAU

Le 26 août 2023
M. Gérard, Philippe FILIPOZZI
& Mme Sylvie DELALLET

● Lingettes : un fléau pour les canalisations

Les canalisations et ouvrages d'assainissement sont de plus en plus bouchés. La raison ? Les lingettes désinfectantes et les rouleaux en cartons de papier toilette jetés dans les toilettes et non dans les poubelles. La pose de grilles dans les ouvrages d'assainissement tente de lutter contre le fléau mais contraint nos agents à intervenir régulièrement pour les évacuer tout en s'exposant à des risques qui pourraient être évités.

Depuis des années, les lingettes jetables sont particulièrement appréciées des foyers français. Selon l'organisation internationale WWF, elles représentent plus de 23 kg de déchets par an et par personne. En ces temps de crise sanitaire, celles-ci sont encore plus utilisées pour se laver les mains et nettoyer les surfaces. En France, selon des chiffres récents, 250 lingettes sont utilisées chaque seconde.

SURTOUT PAS DANS LES TOILETTES

Trompés par les mentions « biodégradables », « désintégrables » ou « solubles », les consommateurs les jettent encore trop souvent dans les toilettes. Problème : les lingettes et les rouleaux en carton de papier toilette mettent des mois, voire des années, à se désintégrer. Résultat, les matières s'accumulent et provoquent des débordements chez les particuliers (coût d'une intervention à domicile : entre 300 et 500€ HT) et sur la voie publique, obstruent les canalisations et bouchent les ouvrages d'assainissement (postes de relèvement, filtres de stations d'épuration). Polluantes, chères à l'achat et à usage unique, les lingettes jetables disposent pourtant d'alternatives :

- Pour les bébés, rien ne vaut un gant de toilette doux et du savon adapté à leurs peaux.
- Pour les surfaces, des lingettes réutilisables en microfibres.
- Pour les mains, du gel hydroalcoolique ou un bon lavage au savon.

DES RISQUES POUR LES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT

• L'obstruction des réseaux de petits et moyens diamètres. Ces obstructions provoquent des engorgements pouvant conduire à des débordements chez les usagers ou sur la voie publique. Elles peuvent être à l'origine de fermentations et de dégagements de gaz nauséabonds, voire de gaz toxiques (sulfure d'hydrogène par exemple).



- La mise en panne des pompes et d'une façon générale des organes mobiles : les agglomérats ont en effet une grande tendance à s'entortiller autour des pales des pompes et à bloquer leur fonctionnement, occasionnant des pannes et même des ruptures. Ils colmatent également les grilles et sont susceptibles de provoquer des inondations.

Règlementation :

L'article R.1331-2 du Code de la Santé Publique (Raccordement d'eaux usées au système de collecte) « Interdit d'introduire dans les systèmes de collecte des eaux usées : a) Directement ou par l'intermédiaire de canalisations d'immeubles, toute matière solide, liquide ou gazeuse susceptible d'être la cause, soit d'un danger pour le personnel d'exploitation ou pour les habitants des immeubles raccordés au système de collecte, soit d'une dégradation des ouvrages d'assainissement et de traitement, soit d'une gêne dans leur fonctionnement ; b) Des déchets solides, y compris après broyage ; (...) » L'article 13 de l'arrêté du 21 juillet 2015 (Raccordement d'eaux usées non domestiques au système de collecte) interdit de déverser dans le système de collecte : « 1° Les matières solides, liquides ou gazeuses susceptibles d'être toxiques pour l'environnement, d'être la cause, soit d'un danger pour le personnel d'exploitation ou pour les habitants des immeubles raccordés au système de collecte, soit d'une dégradation des ouvrages d'assainissement et de traitement, soit d'une gêne dans leur fonctionnement ; 2° Les déchets solides (lingettes, couches, sacs plastiques ...), y compris après broyage ; (...) » Plus il y aura d'interventions de nettoyage et de débouchage, voir des coûts de réparations et d'entretien des pompes, et plus cela aura des répercussions sur la facture pour l'utilisateur ! Il en va donc dans l'intérêt de tous d'adopter un comportement respectueux et citoyen !

● LES TRAVAUX

Clocher de l'église

Des travaux de réfection de la toiture (préciser la nature des travaux) de l'église ont été entrepris afin de sécuriser le bâtiment. Les travaux ont été effectués par l'entreprise Gauthier de Champsac. Coût de l'opération 8 510.00 € - subventions : 30 % État & 40 % Département.



Stores et fenêtres de la Mairie

Dans le but de faire des économies d'énergie, poste de dépenses qui double, voire triple, depuis un an, le Conseil municipal a décidé de procéder au changement des fenêtres et volets de la Mairie. Cela s'inscrit dans la continuité des travaux entrepris depuis 2 ans sur les bâtiments municipaux (école, logements, atelier, etc.).

Certes ces travaux représentent un coût substantiel mais permettront à terme de faire des économies (d'énergie et par conséquent budgétaires) non négligeables.



Les travaux ont été effectués par l'entreprise Delage. Coût de l'opération 11 970.68 € Subventions : 30 % État & 30 % Département

Travaux volets de la sdf et fenêtre cuisine

Les volets de la salle des fêtes qui étaient vieux et pour la plupart ne fonctionnaient plus correctement ont été remplacés par l'entreprise Gauthier de Champsac.

Coût de l'opération 13 678.00 € - subventions : 30 % État & 30 % Département

Éclairage de la Mairie

Dans le même souci de faire des économies d'énergie, les points lumineux des bureaux de la mairie ont été remplacés par des éclairages à LED plus efficaces, plus confortables et surtout moins énergivores (et là encore permettront de diminuer sensiblement les coûts de fonctionnement). Les travaux ont été effectués par l'entreprise Farah Electricité.

Coût de l'opération 1 647.00 €

Voirie

Des travaux de GRVC (Grosse Réparation de Voirie Communale) concernant : Les Betouilles, Lussac et Le Mas Jaly - ont été entrepris pour la part de voirie qui reste de la compétence de la commune (principalement les artères et voies « sans issue » ; le reste de la voirie communale étant passé sous la compétence de la Communauté de Communes).

La voie communale n° 22 du Sage à Groslier a quant à elle été prise en charge par la Communauté de Commune. À noter que cette voie n'était pas celle qui à l'origine des prévisions de travaux faite par la Communauté de Communes aurait dû être remise en état.

Dépenses : 26 300 € - subventions : 50 % Département.

Eco-points

Cela va devenir une rengaine dont on se passerait bien, mais force est de constater que les incivilités se multiplient aux abords des éco-points.

Le Conseil municipal tient à rappeler à ces administrés (pas toujours habitants de Champsac) au comportement indigne que des sanctions seront appliquées dès lors qu'un contrevenant sera identifié. Les services de Gendarmerie ont été avertis à maintes reprises



(et malheureusement, pas seulement par la commune de Champsac...), et les sanctions pécuniaires risquent fort d'être de plus en plus nombreuses dans les mois à venir. Le Conseil municipal prendra les mesures drastiques qui s'imposent afin que cessent ces comportements qui nuisent à tout un chacun et rappelons-le, grèvent le budget communal. Pour rappel, l'amende forfaitaire pour abandon de déchets est de 135 €. Elle passe à 375 € si non payée dans un délai de 45 jours. En cas de non-paiement, ou contestation, le juge du Tribunal de Police est saisi. Il peut décider alors d'une amende allant jusqu'à 750 € maximum (ou jusqu'à 1 500 €, avec confiscation du véhicule, si vous l'avez utilisé pour transporter les déchets). À méditer... Pour aller plus loin et parfaire ses connaissances, se référer au Code pénal, Art. R634-2, R632-1, R635-8 et R644-2.

Fibre

Au 8 février 2024, la fibre a été déployée sur plus de 86 % du territoire de la commune. À cette date, 433 logements sont effectivement raccordables sur un total de 506 logements



identifiés. Depuis juin 2023, le village de Pressouéras, le lotissement de la Prade ont été raccordés. Restaient à couvrir, les villages des Landoux et le secteur de la Maurie.

Pour rappel, la demande de raccordement est une démarche personnelle qui ne peut être effectuée que par les habitants. Achèvement du déploiement prévu pour fin décembre 2024.

Pour de plus amples informations, vous pouvez consulter le site de l'ARCEP à l'adresse suivante : <https://cartefibre.arcep.fr/index.html>

Travaux SIAEP à Champsac

Le Syndicat Vayres-Tardoire en charge de la gestion de l'eau sur le territoire de la commune s'apprête à conduire des travaux d'importance sur le réseau d'eau situé en centre bourg. Il a été constaté depuis plusieurs années une dégradation importante du réseau enterré. Ce réseau dit « fuyard » entraîne une perte importante de la ressource en eau qui s'infiltrer directement au sol avant même d'être consommée.

Quelque huit cents mètres de tuyaux pvc vont donc être remplacés dans les mois qui viennent par des conduites en fonte plus solides et moins polluantes. Pour rappel, les réseaux PVC qui se dégradent entraînent une pollution aux particules fines de plastique que l'on retrouve dans nos verres et, au bout de la chaîne, dans les mers et les océans.

Ces travaux vont inévitablement entraîner des perturbations dans la circulation au centre-bourg pendant plusieurs semaines. Il faudra donc s'armer de patience.

Nous savons pouvoir compter sur vous. Les dates et durée des travaux seront affichées en mairie et disponibles sur Panneau-Pocket ainsi que sur le site internet de la commune.

Parking

Après de nombreuses péripéties indépendantes de la volonté de la commune (bordures cassées, mal disposées, revêtement non aplani, etc.), le nouveau parking a enfin été livré pour ce qui concerne la partie stationnement. Les abords végétalisés restent à créer (plantations d'arbres, arbustes, fleurs, etc.). Le mobilier urbain, tables, bancs, racks pour vélo, etc., prévu sera installé dans quelques mois.

Les travaux ont été repris par l'entreprise sans surcoût bien entendu, la garantie décennale ayant joué son rôle à la perfection.

Le projet de halle, prévue à l'origine pour être construite dans la partie basse du parking, est quant à lui mis en suspens pour l'instant.



Comme précisé plus haut, des projets plus importants pour le devenir de la commune sont en discussion. La construction de cette halle devrait être rediscutée dans les prochains mois.

Coût de l'opération 125 740 € - subventions 30 % État & 30 % Département
Travaux faits par l'entreprise Eurovia.



● PROJETS 2024 – 2026

- Futur lotissement :

une réflexion est engagée afin de proposer dans les prochaines années la création d'un nouveau lotissement. Il reste très peu de places (1 !) dans le lotissement St-Roch. Il devient indispensable de proposer de nouveaux terrains à construire afin d'attirer de nouveaux habitants sur notre commune (ce qui nous renvoie à la problématique des effectifs de l'école, à la condition bien entendu que les nouveaux arrivants aient des enfants en âge d'intégrer nos écoles).

- Éclairage public :

des études sont en cours afin d'améliorer l'éclairage public. Nous avons déjà diminué le nombre d'heures de luminosité artificielle depuis 2021. Tout le challenge réside dans la réduction du temps d'éclairage de nuit aux heures pendant lesquelles il y a le moins d'usagers sur les routes et dans les rues, tout en essayant de garder une voirie publique sécurisante et sécurisée. À la clé, une économie d'énergie substantielle et une diminution notable des dépenses en électricité. Le projet envisagé consiste d'une part à supprimer certains points lumineux et, d'autre part, à remplacer toutes les lampes à incandescence par des ampoules LED à très faible consommation

- Bar-restaurant :

suite à la fermeture de la boulangerie Chez Rose et devant la volonté des propriétaires du bar-restaurant Le Champsac de prendre leur retraite, la commune risquait de se retrouver sans commerces de bouche dans un futur relativement proche. Des discussions ont donc été engagées au sein du Conseil municipal afin de trouver une solution pérenne qui permettrait à notre village de garder un commerce de proximité ouvert.

Il a donc été envisagé un rachat de l'établissement par la commune. Une estimation par les Domaines a été faite et de nombreux devis quant aux travaux à prévoir ont été déjà transmis par les entreprises sollicitées.

Le projet d'un commerce multi-services (bar-tabac, dépôt de pain, restauration rapide, PMU,

librairie, etc., et plus si affinités) est en train de voir le jour mais se heurte à de nombreuses difficultés dont le financement. Des contacts sérieux ont été pris auprès des différentes institutions et collectivités afin d'essayer de connaître la teneur des subventions envisageables pour un projet d'une telle ampleur.

Nous parlons ici d'un projet à 6 chiffres dont le montant ne nous est pas encore totalement connu. Nous restons prudents et ne préférons pas dévoiler dans l'immédiat de montants précis, montants qui peuvent bien évidemment changer au vu de la conjoncture économique fluctuante notamment dans l'immobilier.

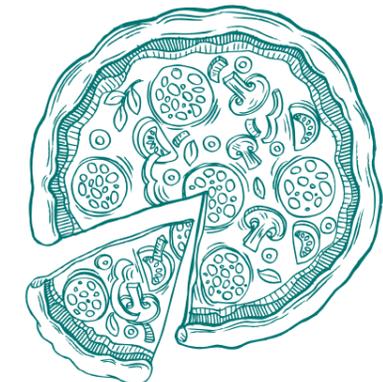
Le financement par des aides et subventions devrait avoisiner 80%. Reste une somme relativement importante à autofinancer...

Les études financières sont lancées. Les soutiens de nos élus locaux sont assurés, il nous faut désormais finaliser tout cela sereinement.

- Kiosque à pizzas :

en complément de la création du parking et de l'aire de stationnement pour camping-cars, une société a contacté la commune afin d'ériger à proximité de l'aire de camping-cars un kiosque à pizzas.

Aucun frais à prévoir pour la commune, les travaux sont financés par l'entreprise. Une rente annuelle sera même versée à la commune.

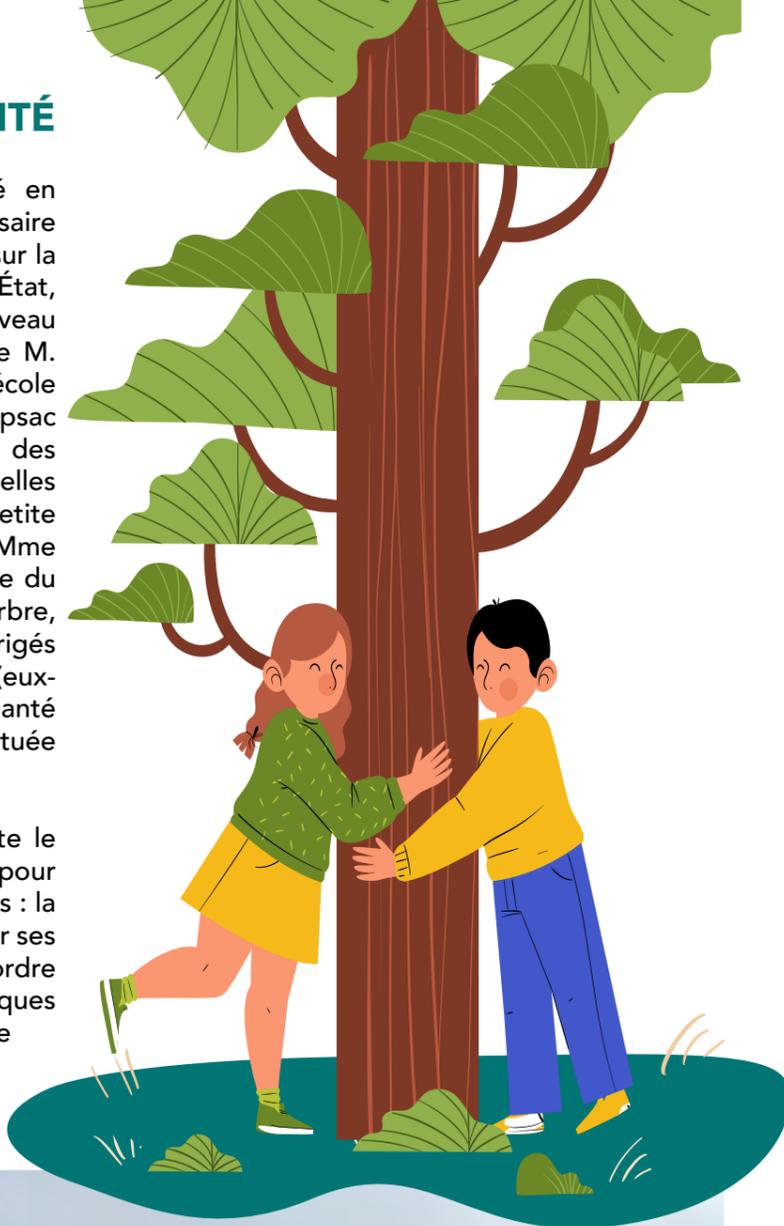


Ma quanto è bella questa idea !

● ARBRE DE LA LAÏCITÉ

L'Arbre de la Laïcité, instauré en France afin de célébrer l'anniversaire de la Loi du 9 décembre 1905 sur la séparation des Églises et de l'État, a été planté sur le site du nouveau parking. C'est en présence de M. le Maire, des enfants de l'école Jean Gauthier de Champsac et de leurs enseignantes, des enfants et assistantes maternelles qui fréquentent le Relais Petite Enfance, accompagnés de Mme Florence Vareillaud, responsable du Relais, que la plantation de cet arbre, inspiré des Arbres de la liberté érigés lors de la Révolution française (eux-mêmes inspirés du Liberty Tree planté à Boston en... 1765) a été effectuée par M. le Maire.

Symboliquement, cet arbre représente le lien qui nous unit tous autour de la Laïcité (pour rappel, la laïcité repose sur trois principes : la liberté de conscience et celle de manifester ses convictions dans les limites du respect de l'ordre public ; la séparation des institutions publiques et des organisations religieuses ; l'égalité de tous devant la loi quelles que soient leurs croyances ou leurs convictions).



● LA SOUS-PRÉFÈTE

Le 22 décembre dernier, Mme Anne-Sophie Marcon, Sous-Préfète de l'arrondissement de Rochechouart, a été accueillie dans notre commune pour une visite officielle. Cette rencontre a été l'occasion pour Mme la Sous-Préfète de rencontrer les élus de Champsac et certains administrés, acteurs importants de la vie locale. Accompagnée de M. Yves Raymondeau, Conseiller départemental, Mme Marcon a pu se rendre compte de la qualité des équipements mis en place dans notre commune. La visite de l'école aura ensuite permis à nos édiles de constater l'ampleur des travaux effectués dans l'établissement pour le confort des élèves et des enseignantes, et de discuter des nouveaux équipements pédagogiques installés grâce au soutien de la commune et de l'association des parents d'élèves.

La nouvelle équipe municipale a pu échanger avec Mme la sous-préfète et M. le Conseiller départemental au sujet des projets d'envergure qui devraient voir le jour à Champsac dans les mois à venir. Ainsi, une visite de l'hôtel-restaurant de Mme et M. Matthews-Clay, mis en vente depuis quelques mois, a permis d'évoquer l'éventuel rachat de l'établissement par la commune. M. le Maire a pu présenter une ébauche de projet de multiple rural, en commentant les différentes options envisageables. C'est assuré du soutien indéfectible de Mme la Sous-Préfète, ainsi que de celui de M. le Conseiller départemental, que l'assemblée présente s'est retrouvée autour d'une bonne table afin de discuter plus avant les différentes possibilités offertes à la mise en place de ce projet.

Le repas, très apprécié des convives, servi pour l'occasion à la ferme de Bramefort, chez Nicole et Marcel, aura permis d'affiner les contacts, d'évoquer les difficultés que rencontrent les élus ruraux dans leur grande majorité et d'explorer plus avant les solutions à mettre en exergue dans l'exercice d'un mandat électoral qui s'avère être de plus en plus délicat à assurer.

La journée s'est achevée par la visite de la ferme sous la conduite de Nicole et Franck Pauliout. Ce fut l'occasion d'évoquer là aussi les difficultés, anciennes et nouvelles, que connaît le monde agricole. Pour bien terminer cette visite instructive en tous points et si symbolique aux yeux du Conseil municipal, Mme la Sous-Préfète s'est vu proposer de devenir la marraine de deux veaux nouveau-nés de la veille et qui depuis le 22 décembre portent désormais les noms de Anne-Sophie et Sous-Préfète.

● RECENSEMENT MILITAIRE

Le recensement intervient à l'âge de 16 ans. Tout Français doit spontanément se faire recenser auprès de sa mairie à partir de 16 ans. Cette formalité est obligatoire pour pouvoir se présenter aux concours et examens publics.

Qui - Quand ?

Il concerne tous les jeunes garçons et filles de nationalité française. Il est à réaliser entre le 16ème anniversaire et la fin du 3ème mois suivant.

Pourquoi ?

Pour être convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté à partir de 17 ans, ce qui permettra de se présenter à tout examen public ou concours tels que le Bac, le permis de conduire, fonction publique, etc.

Où ?

En se déplaçant à la mairie du domicile.

Comment ?

Avec la carte d'identité et le livret de famille. Il n'est pas nécessaire de fournir un justificatif de domicile.

Si le jeune est atteint d'un handicap ou d'une maladie invalidante, et qu'il souhaite être dispensé de la journée défense et citoyenneté, il doit présenter sa carte d'invalidité ou un certificat médical délivré par un médecin agréé auprès du ministre de la défense.

À la suite du recensement, la mairie délivre une attestation de recensement. Il ne sera pas délivré de duplicata. Cette attestation doit donc être conservée soigneusement.

Jusqu'à 18 ans, l'attestation de recensement est indispensable pour s'inscrire à tout examen placé sous le contrôle de l'autorité publique (BEP, CAP, baccalauréat, conduite accompagnée...)

Entre 18 et 25 ans, c'est le certificat de participation à la journée défense et citoyenneté (JDC) qui est exigé pour s'inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique, y compris le permis de conduire.

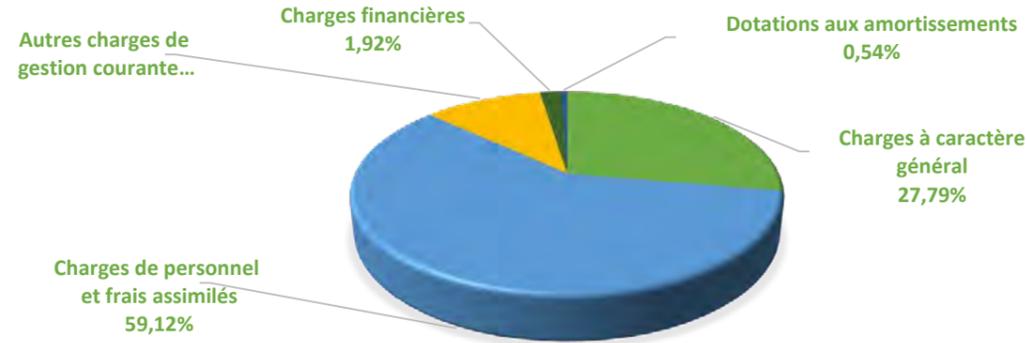
Le recensement permet à l'administration :
- de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté (JDC),
- et de l'inscrire d'office sur les listes électorales à ses 18 ans.

<https://presaje.sga.defense.gouv.fr/>

FINANCES DE LA COMMUNE 2023

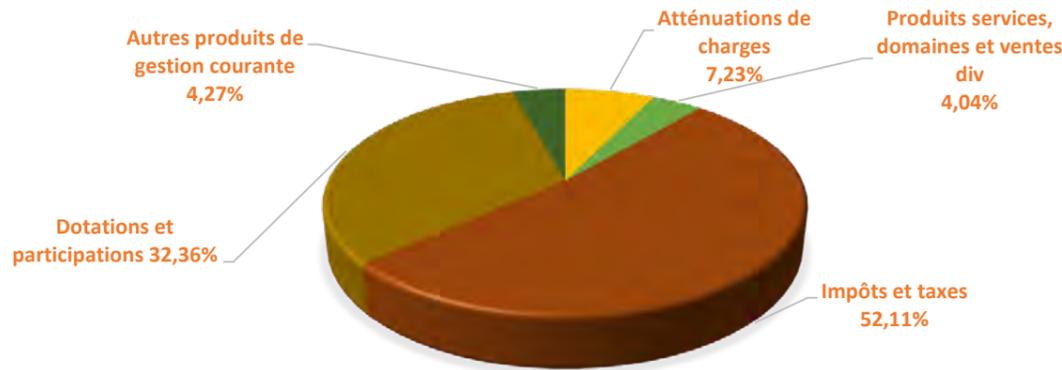
SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement 673 229,77 €



DETAIL DES DEPENSES		
Charges de personnel et frais assimilés	59,12%	398 004,13 €
Autres charges de gestion courante	10,63%	71 594,38 €
Charges financières	1,92%	12 894,51 €
Dotations aux amortissements	0,54%	3 658,76 €
Charges à caractère général	27,79%	187 077,99 €

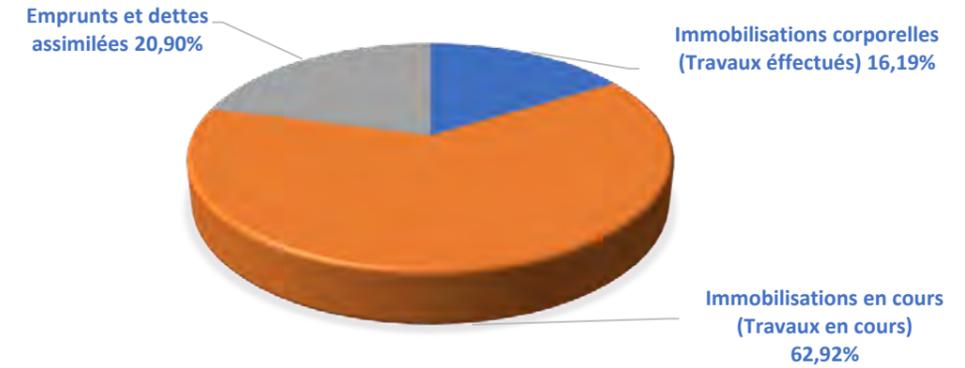
Recettes de fonctionnement 838 879,99 €



DETAIL DES RECETTES		
Dotations et participations	32,36%	271 423,11 €
Autres produits de gestion courante	4,27%	35 791,10 €
Atténuations de charges	7,23%	60 660,07 €
Produits services, domaine et ventes diverses	4,04%	33 879,50 €
Impôts et taxes	52,11%	437 126,21 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

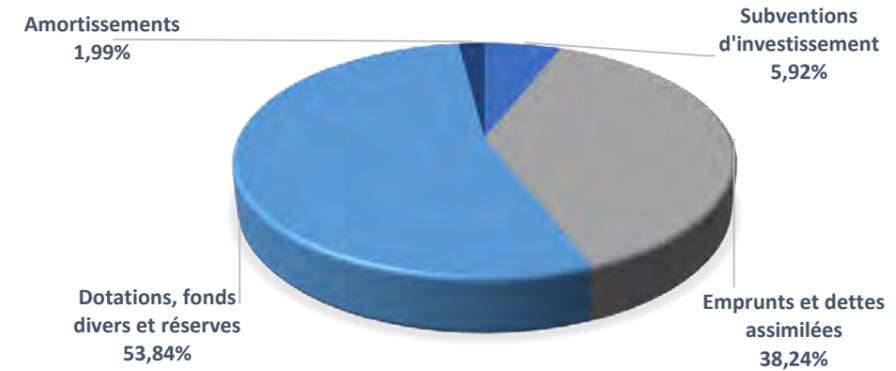
Dépenses 2023 : 322 802,38 €



DETAIL DES DEPENSES		
Emprunts et dettes assimilées	20,90%	67 452,78 €
Immobilisations corporelles (Travaux effectués)	16,19%	52 258,09 €
Immobilisations en cours (Travaux en cours)	62,92%	203 091,51 €

Restes à réaliser : 4 986 €

Recettes 2023 : 182 325,82 €



DETAIL DES RECETTES		
Dotations, fonds divers et réserves	53,84%	98 171,19 €
Amortissements	1,99%	3 637,00 €
Subventions d'investissement	5,92%	10 787,63 €
Emprunts et dettes assimilées	38,24%	69 730,00 €

Restes à réaliser : 96 102,90 €

● L'ÉCOLE

MENACE DE FERMETURE DE CLASSE

Dans le courant du mois de septembre, MM. Vilard et Vaudon, maires de Champagnac-la-Rivière et Champsac, ont rencontré M. Musson, inspecteur d'académie pour notre secteur, en présence des enseignantes de notre regroupement scolaire.

Celui-ci leur apprenait qu'une fermeture de classe était fortement envisagée pour le regroupement de nos écoles pour la rentrée de septembre 2024, la carte scolaire prévue par le Rectorat ayant ciblé notre secteur ainsi que de nombreux regroupements alentours (Flavignac/Lavignac/Les Cars ; Châlus/Pageas, pour ne citer que les plus proches).

La raison invoquée ? Une baisse sensible des effectifs dans nos écoles.

De 75 élèves à la rentrée 2023, les effectifs prévisionnels passaient à... 75 !

Comment, alors, expliquer cette « baisse sensible » ? Rien de plus simple : il a suffi au Rectorat de ne pas comptabiliser les 9 enfants susceptibles d'intégrer la Très Petite Section en janvier 2024.

Abracadabra ! Nous voilà avec un effectif passant en dessous du seuil minimum impliquant donc une fermeture de classe.

Devant cette manipulation des chiffres (on leur fait dire ce qu'on veut quand ça nous arrange), MM. les Maires et leurs conseils municipaux respectifs se sont mobilisés afin que cette fermeture envisagée ne soit plus d'actualité.

Il nous faut souligner ici le travail précieux de M. Joël Vilard, Maire de Champagnac-la-Rivière, et le remercier vivement pour son intervention. Son courrier à l'argumentation qualitative adressé à Mme la Rectrice d'Académie ainsi qu'à nos représentants élus nationaux – Mme Briquet, sénatrice ; M. Redon-Sarrazy, sénateur ; M. Delautrette, député ; Mme Marcon, sous-préfète - a permis d'exposer la situation réelle de notre regroupement. Étaient notamment rappelées les promesses du Gouvernement quant aux Zones de Revitalisation Rurales, à l'inclusion de tous les publics dans l'École de la République. Dans ce courrier, cosigné par M. Vaudon, M. Vilard faisait également part de l'inquiétante question du devenir de nos enfants en territoire rural.

Quelques jours après l'envoi de ce courrier, nos deux communes recevaient par mail adressé par Mme la directrice de l'école de Champsac, confirmation que la fermeture de classe à Champagnac-la-Rivière était abandonnée. Quel soulagement pour notre regroupement !

Nous apprenions dans le même temps que l'avenir s'annonce bien plus sombre pour certains RPI, dont ceux de Châlus/Pageas et Flavignac/Lavignac/Les Cars, à qui nous adressons tout notre soutien.

Il est grand temps que les Gouvernements successifs qui prônent la stabilité - pour rappel, 4 ministres de l'Éducation en 6 ans - cessent de compter nos enfants comme des moutons, cessent de les considérer comme des chiffres dans des cases, que l'on peut manipuler et faire disparaître à loisir en fonction des contraintes budgétaires. L'École publique n'est pas une entreprise privée. Le seul but qu'elle devrait viser est de garantir un avenir serein à nos enfants qu'ils vivent en milieu rural ou urbain.

L'école de Champsac

L'ACTUALITÉ DE L'ÉCOLE

A la rentrée de septembre 2023, l'école Jean Gauthier a accueilli 35 élèves répartis comme suit : 20 élèves en CE1/CE2 avec Mme Anna STIERS et 15 élèves en CM1/CM2 avec Mme Évelyne GUILLOUX qui assure également la direction.

Les petits effectifs sont idéaux pour s'occuper au mieux des élèves et surtout des élèves à besoins éducatifs particuliers.

- Du matériel pour travailler...

Les élèves (et leurs maîtresses !) ont la chance de bénéficier d'un budget très conséquent pour l'achat des fournitures scolaires. Ainsi, toutes les fournitures scolaires sont données aux enfants et les familles n'ont plus qu'à fournir le cartable ! Ils bénéficient de manuels et méthodes récents, choisis par l'équipe enseignante avec le souci de la continuité des méthodes depuis le CP qui se trouve à Champagnac.

Budget conséquent ne signifie pas gaspillage de moyens ! Beaucoup de cahiers « suivent » les élèves depuis la maternelle depuis au moins 9 ans, comme par exemple le cahier de poésies ou de littérature ! Finis les cahiers où on n'utilise

que 10 pages pour les 10 poésies de l'année, les enfants feuilletent avec plaisir ces cahiers où figurent les poésies apprises les autres années ou les livres lus depuis la PS !

Grâce aux économies réalisées sur les fournitures réutilisées et aussi grâce au don de 1905 euros versé par l'association de parents d'élèves, les deux classes ont pu investir chacune dans un VPI (vidéoprojecteur interactif). Cet outil est d'une grande qualité et permet de projeter en focale courte d'une grande netteté les contenus multimédias nécessaires aux apprentissages et d'utiliser des logiciels éducatifs innovants au service de ceux-ci ! Telle une tablette, on peut cliquer, écrire et déplacer des contenus sur le tableau blanc classique !

- Des futurs écocitoyens !

L'école de Champsac, sans être encore labellisée, s'inscrit depuis longtemps dans une démarche de développement durable et de sensibilisation à l'environnement.

Des interventions du SYDED 87, de La Soupape Sauvage, du SEHV87, permettent de travailler différentes thématiques : déchets, biodiversité, énergies...

En 2023, les CM ont gagné le concours départemental de collecte solidaire de jouets organisée par le SYDED 87.

Les deux classes ont également réalisé un

nettoyage des déchets de la commune : les CE1/CE2 ont descendu le «chemin des chèvres» puis pris un bout de route (route de «Bordeaux») pour retrouver le chemin vers Bousseroux et le stade.

Les CM1/CM2 sont partis vers le bas de Soudevielle, direction l'écopoint puis la Courrière et la chapelle Saint Roch.

Malheureusement, la récolte fut encore énorme, beaucoup d'incivilités autour de l'écopoint et de dépôts qui datent des années 80 à nos jours (paquet de café avec date de 2002, bouteille d'Oasis en verre des années 80,...)

La récolte se compose de la manière suivante : 2 sacs de 100l d'emballages pour l'écopoint, 15kg de ferraille, 15kg de verre, 35kg de tout venant, 1 bouilloire électrique pour les déchets électroniques/électriques, 1 seau de mastic pour les déchets spécifiques, 3 kg de gravats inertes (pots de fleurs, marbre), 3 kg de bois verni, 6 sachets de nourriture pour chatons dans leur boîte, se périssant en 2025! (les sachets ont été donnés aux enfants ayant des chatons)



Il est important que les futurs citoyens se rendent compte des erreurs faites dans le passé et de nos jours, pour améliorer le futur. En plus de la nature préservée, les ressources sont préservées grâce au recyclage!

Des élèves sportifs et cultivés !

A l'école, les enfants et leurs enseignantes ont la chance de pouvoir réaliser de nombreuses sorties ! Les entrées sont payées par la coopérative scolaire et les bus, dont les prix ont beaucoup augmenté, sont tous pris en charge par la municipalité !

Ainsi, chaque année, chaque classe participe à un cycle de 10 à 12 séances de natation avec MNS à la piscine de Saint-Junien, 3 rencontres sportives USEP, 2 concerts Jeunesse Musicale de France, un spectacle à La Mégisserie de Saint-Junien ainsi que d'autres sorties : par exemple avec des correspondants à Chalucet pour les CE1/CE2, une rencontre sportive olympique avec le Comité Départemental Olympique et Sportif et les associations sportives de Chalus pour les CM1 /CM2, ... Tous ces projets sont en lien avec les parcours éducatifs du projet d'école et en lien avec les programmes scolaires. En plus de ces nombreux projets, des classes découvertes de 5 jours sont organisées tous les 2 ans (Pyrénées, Noirmoutier, Pays Basque, ...). Cette année, ce sera Meschers-Sur-Gironde du 18 au 22 mars ! Toute l'école a hâte !

De bons citoyens !

L'école est une micro-société où depuis toujours on apprend à devenir citoyen ! On y apprend bien sûr les symboles de la République et la Marseillaise, mais on y apprend aussi à vivre ensemble en bonne harmonie ! Quelques temps forts rythment les années scolaires :

- la journée contre le harcèlement (l'empathie est travaillée tout au long de l'année)
- la journée de la laïcité le 10 décembre : cette année, les élèves du CE1 au CM2 ont planté un arbre de la laïcité avec les enfants accueillis chez les assistantes maternelles du secteur, en présence de M. Le Maire et de Mme Vareillaud du service enfance-jeunesse. Cet arbre se situe sur le nouveau parking / aire de camping-cars du bourg.

- la participation aux commémorations du 11 novembre et du 8 mai : des enfants sont toujours présents sur les deux communes du RPI et participent à ces moments forts citoyens par la lecture de poèmes, message de l'UFAC, dépôt de fleurs, dessins ou réalisations plastiques.



On mange bien à Champsac !

Tous les enfants et les enseignantes mangent à la cantine de Champsac. Les repas sont préparés sur place par Mme Nadine GAVINET, avec une bonne proportion de produits locaux et bio. Les repas sont excellents et conviviaux.

Le service et la surveillance de la cour à la pause méridienne sont assurés par Mmes Sylvie DELALLET et Amandine RABES. Et bien sûr, on n'utilise plus de serviettes jetables en papier, mais des serviettes en tissu lavées toutes les semaines !

Les enseignantes et les enfants tiennent à remercier chaleureusement la municipalité pour son soutien sans faille, qu'il soit humain, financier ou logistique, les personnels communaux (Nadine, Sylvie, Amandine, mais aussi Patrick et Ludovic) qui œuvrent chaque jour pour que les élèves soient accueillis dans des conditions optimales, mais aussi, vous tous, habitants de Champsac, qui par l'achat de tickets de tombola, votre présence au loto, l'achat d'objets au marché de Noël, votre accompagnement aux sorties scolaires et votre sourire dans la rue, participez à rendre le quotidien des élèves encore meilleur !

Evelyne & Anne

INFOS UTILES

- CANTINE SCOLAIRE -

Facturation mensuelle

2.40 € le prix d'un repas pour les enfants

4.40 € le prix d'un repas pour les enseignants et le personnel

- GARDERIE - MATIN & SOIR

Voir le détail de la facturation sur la délibération annuelle établie à 1€ (site Internet ou en mairie)

Horaires :

7h00 – 8h45 / 16h30 – 19h00

- ECOLE ÉLÉMENTAIRE - JEAN GAUTHIER 05 55 78 50 00

- RELAIS PETITE ENFANCE - 05 55 12 10 90

Mme Florence VAREILLAUD vous accueille les JEUDIS & MARDIS de 8h30 à 17h00.

Les vendredis (un vendredi sur 2 / les semaines paires) de 8h00 à 16h00.

LORSQUE VOUS TELEPHONEZ, N'HESITEZ PAS A LAISSER UN MESSAGE SUR LE REPONDEUR AFIN QUE Mme VAREILLAUD PUISSE VOUS RECONTACTER.

COMMERÇANTS, ARTISANS ET ENTREPRISES DE LA COMMUNE

- Artisans -

M. Alan-Paul CHESTER
- Rénovation de façades -
07 81 29 74 20

M^{me} Nelly GAUTHIER
- Emailleuse -
05 55 78 44 27
06 85 93 61 61

M. Lionel GAUTHIER
- Peinture-Carrelage sol & mural -
09 64 05 44 53
06 15 68 49 93

MM. Benoît & François GAUTHIER
- Maçonnerie-Rénovation-Couverture -
Benoît : 06 26 15 75 33
François : 06 46 27 58 01

M. Neil HARRIS
Menuisier
05 55 78 24 73

M. Fabrice HEBRAS
- Maçonnerie-Rénovation-Neuf -
06 08 73 68 31

M. Patrick JUHEL
- Travaux publics -
05 55 78 44 20

EURL MERLE
M. Hugo LAROUDIE
- Travaux publics -
06 01 29 09 82

M. Graham MILLAR
- Sculpteur sur bois -
07 88 11 36 39

M. Antoine PAPIAZIAN
- Taxi / conventionné sécurité sociale
06 84 53 33 01

- Entreprises -

BETON PERIGORD VERT
La Gare
05 55 78 54 30

M. Jean-François CHAPELIER
La Chèvrerie de la Peytavigne
Productions de la ferme : fromages de chèvre bio au lait cru entier
06 66 25 53 75 - chevrerieedelapeytavigne@gmail.com

M. Danny CHISNELL
Entretien et réparation
de véhicules automobiles légers
07 60 76 37 36

DELEATUR - M. Sébastien Auroux
Lecture - correction et réécriture
Traduction Anglais / Français
07 81 87 94 06 - gabrius1201@gmail.com

DELOUIS France
Vinaigre - Moutarderie
Le Petit Clos
05 55 77 41 88

M. Thibaud FURET
Elevage de caprins
La Grange du verdier
M. Dan GIAMBELLUCO
Nettoyage-Tonte-Elagage-Clôture
La Rouelle
06 10 41 80 33

HYDROSYLVA - M. Grégory FEMENIA
Travaux forestiers & environnementaux
06 13 90 05 10 - greg@hydrosylva.fr

NTP
Produits non-tissés
La Gare
05 55 78 54 86

Mme Christelle RAMA
Photographe-Graphiste-Illustratrice
06 07 11 28 61 - www.christellerama.com

M. Alain DUTHIER
Ferme pédagogique
05 55 78 56 19

GAEC du Mazardy
Mme Nicole VERBRUGGEN
Produits de la ferme Viandes bovines
Vente à la ferme
Rendez-vous au 06 50 19 47 44

M. Stéphane VIOSSANGE
Garagiste
Nailhac
05 55 78 29 60

Mme Sophie VOLET
Vente de volailles
06 87 13 28 89

- Commerçants -

Salon de coiffure Chris'coiff
Mme Christelle LEBOUTET
4, rue des Hirondelles
05 55 78 14 05

Restaurant LE RELAIS DE LA TOUR
M & Mme RANGER
1, Bousseroux
05 55 78 40 71

FREDON BOISSONS
M. Laurent FREDON
5, rue de l'Ecole
05 55 78 42 49

Restaurant LE CHAMPSAC
M. & Mme MATTHEWS-CLAY
12, rue des Fontaines
05 55 78 53 50

- Santé -

Le cabinet des infirmiers et de l'ostéopathe ouvert depuis le 1er septembre 2021. Il est situé 16 rue Fontaines, à côté de l'église - appartement du rez-de-chaussée (à l'ancien Presbytère)

Mme Magali HOFFECARD
06 45 39 86 12

M. Yann-Olivier ROPARS
06 09 62 62 32

Ostéopathe: M. Stephan THREADGOLD
06 01 71 62 00

- Bien-être -

Mme Émeline CARON
«Sur le chemin d'Abbey-Rose»
Séance (individuelle ou collective)
de coaching accompagné de chevaux
Développement personnel
stages de bien-être
La Rouelle
07 82 09 93 97

● LE CERCLE DE L'AMITIÉ

L'association a passé l'année 2023 avec beaucoup de convivialité et de satisfaction : les réunions mensuelles à thème, les après midi scrabble et tricot, les cours informatique, le concours de belote en avril, le loto en octobre (qui a cependant manqué de participants, les repas au printemps et en automne, un séjour en Espagne « Entre Navarre et Aragon » au mois de juin, une journée en septembre « Grotte de Tourtoirac et Château de Hautefort' (car de 52 places complet), une sortie en novembre à « l'Ange Bleu », un spectacle à Guéret « les Pépites de l'Amérique du Sud » ont été appréciés par les adhérents.

L'Assemblée Générale du 1er décembre a approuvé le bilan moral et financier de l'année. Le bureau est inchangé et la cotisation annuelle se maintient à 15 €

PROGRAMME 2024

- Réunions mensuelles à thème : le premier vendredi du mois à partir de 14h à la salle des fêtes (sauf en mai)
- Repas : le samedi 4 mai et samedi 12 octobre à 12h à la salle des fêtes
- Concours de belote : dimanche 24 mars à 14h

- Loto : dimanche 22 septembre
- Voyages :
 - du 14 au 16 juin : Le Mont Saint Michel et sa Baie Côte d'Emeraude et Cité Corsaire
 - le 12 septembre : « Escapade Quercynoise »
 - le 24 novembre : « Un Voyage Autour du Monde » à la Caverne Sculptée à Denezé sous Doué (49)
- Atelier tricot et broderie : 2ème et 4ème mardi du mois à 14h30 (salle des réunions)
- Après-midi scrabble : 1er et 3ème mardi du mois à 14h30 (salle des réunions)
- Informatique : le mardi de 14h à 17h30 : animateur : Mr Christian TALLET (pour les débutants) les mercredi, jeudi et vendredi de 14h à 17h30 : animatrice Mme Rose DUFOUR (pour les confirmés)
- Assemblée Générale : vendredi 6 décembre 2024

Le Bureau et la Présidente du Cercle de l'Amitié remercient Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, les secrétaires de mairie et tous les bénévoles qui aident au bon fonctionnement de l'association, notamment Mme Hélène AUPETIT pour l'atelier tricot et broderie, Mme Monique TALLET pour l'après-midi scrabble, Mme Rose DUFOUR et M. Christian TALLET pour l'informatique. Les retraités(ées) et préretraités(ées) qui désirent nous rejoindre, seront accueillis tout au long de l'année.



● ACCA CHAMPSAC

Chers amis,
La saison cynégétique 2023/2024 bat son plein. À l'heure où je vous écris ces lignes, l'association communale de chasse agréée a connu un renouvellement de la composition de son bureau et du conseil d'administration au mois de juin 2023.

M. Alain Lacaud est devenu le nouveau président de l'ACCA. Il est assisté dans ses fonctions par M. Hugo Laroudie, vice-président ; M. Olivier Baccounaud, secrétaire ; Mme Nathalie Marchadier, secrétaire adjointe ; M. Gérard Lacaud, trésorier et M. Ludovic Lacaud, trésorier adjoint.

Les membres du bureau sont MM. Paul Baccounaud, Alban Lathière et Jean-Marie Rogge. Une équipe jeune et dynamique !

L'ACCA compte dans ses rangs 43 adhérents. Les manifestations sont les suivantes : au mois d'août 2023 l'association a organisé un concours de pêche à l'étang de M. Pauliout, route de Pageas, suivi d'un repas champêtre et convivial qui a rassemblé plus de 170 personnes. En 2024, nous envisageons d'organiser un loto voire un concours de belote. Bien sûr, tout le monde sera informé.

L'ACCA souhaite fédérer autour d'elle pour sensibiliser les gens qui le souhaitent à l'environnement qui les entoure au quotidien, à la préservation et l'entretien de la biodiversité, enjeu majeur de l'avenir de notre territoire.

À ce jour, nous avons prélevé 26 chevreuils, 13 sangliers, 2 daguets. Les lâchers de petit gibier pour la saison sont les suivants : 120 perdreaux, 150 faisans. Notre fournisseur est M. Brézaudy à Châlus.

30 canetons colverts seront lâchés sur l'étang de Mme et M. Jansen, à la gare. Cet étang reste en réserve de chasse. Merci à la Fédération des chasseurs de la Haute-Vienne pour le don de ces oiseaux.

Le Président et les membres du bureau tiennent à remercier tous les bénévoles de cette association ainsi que l'ancien bureau et vous souhaitent à toutes et à tous une très bonne année 2024.

● COMITÉ DES FÊTES

Nous pouvons dire que 2023 fut une très bonne année pour notre comité des Fêtes. Nous avons eu de nouveaux bénévoles, une bonne ambiance à chaque événement et une envie grandissante

de faire mieux pour les prochaines manifestations.

Je remercie l'ensemble de mon équipe pour son dévouement ainsi que la municipalité pour son soutien et sa participation financière à notre feu d'artifice annuel.

L'année 2024 n'en sera que mieux avec nos indémodables Concours de belote et concours de pétanque, mais aussi repas animé, marché de Noël et notre fête nationale. Nous réfléchissons à bien d'autres événements afin que cette nouvelle année soit encore plus réjouissante que les précédentes. À bientôt,

Le président Clément RELIAT ainsi que l'ensemble de l'équipe



● FCCO



FCCO Une belle année 2023 qui s'achève. Le FCCO reste toujours très actif et dynamique.

Nous remercions tous nos bénévoles, éducateurs et dirigeants qui, chaque semaine, encadrent, entraînent et véhiculent les licenciés de nos 18 équipes et en grand merci également aux parents qui accompagnent les équipes et qui viennent encourager les enfants.

Le plan sportif fut marqué également par de belles satisfactions :

Les seniors féminines remportent la Coupe du Limousin Féminines à 11 et du côté des garçons, ils finissent demi-finaliste de la Coupe de la Haute-Vienne, sont allés jusqu'au 8ème tour de la coupe Nouvelle Aquitaine. Chez les jeunes, nos U11 terminent finaliste du Challenge Villedieu et nos U13 demi-finaliste du Challenge Cailleton. Notre section féminine finit vainqueur du Challenge Toute Foot de la Haute-Vienne.

Mais la saison fut aussi riche sur le plan des manifestations : Loto, Galettes des rois, stages de foot, Journée 100 % féminine, match à Bordeaux pour l'école du foot, tournois, sans oublier notre traditionnelle tombola du soleil.

Et là aussi, un grand merci à tous nos bénévoles manifestations et logistiques pour leur aide et implication.

Nous ne pourrions pas continuer de progresser sans l'apport de nos différents sponsors, donateurs et partenaires qui nous accompagnent dans nos différents projets et nous remercions les Municipalités pour la mise à disposition et l'entretien en des différentes installations.

L'année 2024 s'annonce, elle aussi, sous une bonne dynamique et si vous avez envie de participer à cette belle aventure et faire vivre nos communes et le FCCO alors, contactez-nous :

<https://www.facebook.com/FccoFootballClub>

Nous vous souhaitons à toutes et tous une bonne et belle année 2024.



● IMA TENDRES ANIMAUX

L'année 2023 a été une année difficile pour Tendres Animaux faute de revenus.

Nous remercions toutefois l'ensemble des donateurs particuliers sans lesquels nous ne pouvons avancer.

Malgré notre investissement personnel, les adhésions et les dons, les petits événements réalisés au cours de l'année passée nous n'avons pas pu réaliser l'ensemble des stérilisations qu'on nous a demandées.

Nous nous excusons auprès des personnes qui nous ont contactées pour prendre en charge de nouveaux animaux et auxquelles nous n'avons pas pu donner suite par manque de trésorerie.

N'hésitez pas à nous rejoindre à nouveau, vous serez prioritaire cette année en fonction des rentrées d'argent.

Hors la stérilisation des chats libres, Tendres Animaux aide également à l'alimentation de chats libres hébergés sur la propriété de différents nourrisseurs, toujours dans la mesure de nos revenus



Nous tenons à préciser qu'il est

important de nous contacter dès que vous voyez un chat libre, il est préférable de ne pas attendre qu'il y ait des chatons

Seules les stérilisations permettent de réguler les naissances de chats. Toutes les autres techniques ne sont absolument pas bénéfiques ni pour les animaux ni pour les propriétaires d'animaux.

En 2022 un jardin participatif a vu le jour. Les membres de l'association peuvent cultiver à leur gré les légumes qui les intéressent, et emporter ce qu'ils veulent au moment de la récolte. Le reste est vendu pour subventionner une partie nécessaire de jardinage et contribue à la stérilisation des chats libres de la commune.

Le montant des adhésions ne change pas cette année, il reste à 25 euros. Tous les dons sont les bienvenus, aussi bien financiers que matériels : outil de jardinage, palette de bois 80 X 120 etc.

● LES SACS À DOS



La randonnée est une activité très enrichissante, et pas onéreuse. Elle permet de profiter des paysages, de la faune et de la

flore. C'est une activité physique qui peut être adaptée à tous.

C'est un moyen idéal de se ressourcer en vous aidant à vous déconnecter de la vie quotidienne. Alors venez nous rejoindre soit le lundi après-midi (10 km) et le jeudi (de 6 à 8 km) au sein de l'association ou règne une excellente ambiance.

Adhésion annuelle à 16 €.

Renseignement :

Monique Tallet 06 75 25 51 06

lessacsadoschampsacois@gmail.com

● ENSEMBLE POUR NOS ENFANTS

L'association des parents d'élèves du RPI Champagnac/Champsac a débuté son année avec son assemblée générale qui a élu un nouveau bureau.

Puis nous avons fait Halloween avec les enfants du RPI qui ont pu récolter de nombreuses friandises et nous avons terminé cette après-midi par un goûter convivial à la salle socio-culturelle. Merci aux Champagnacois pour leur accueil.

Une vente de chocolats a permis de récolter des fonds pour participer au financement des sorties scolaires des enfants.

Nous avons participé au marché de Noël organisé par le comité des fêtes de Champsac, qui a été relativement positif. Pour 2024, l'association des parents d'élèves espère organiser un loto ainsi qu'un vide grenier.

Pour la fête de l'école, cette année, elle se déroulera à Champagnac-la-Rivière. La date est à confirmer.

Pour nous rejoindre :

ensemblepournosenfants87@gmail.com

Page Facebook : Ensemble pour nos enfants

Par téléphone : la présidente, Mme Druvent

Delphine au 07 67 74 07 33

● SABV

Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE)



Le rôle majeur des ripisylves et des haies face aux inondations, pour une bonne qualité des eaux et en faveur de la biodiversité, On vous aide à en replanter...



L'actualité pluviométrique des dernières semaines et les inondations qui traversent plusieurs régions de la métropole rappelle combien la prévention et la gestion du risque sont importantes.

En Haute Vienne et particulièrement sur le bassin de la Vienne, les dernières inondations ont été provoquées par d'importantes pluies orageuses très localisées. Plusieurs phénomènes peuvent aggraver les inondations :

- la présence d'embâcles sur les rivières qui peuvent obstruer les biens publics tels que les ponts et faire barrage à l'écoulement de l'eau,
- de forts ruissellements et une érosion de terres arables qui obstruent les fossés d'évacuation et entraînent des débordements sur des routes, dans des villages ou dans des centres bourgs,
- des rivières qui ne sont plus dans leur lit d'origine aussi appelé talweg ou avec des bassins versants fortement urbanisés.



Le SABV tient à rappeler quelques fondamentaux, ses outils et des actions pour maintenir une veille et des opérations de prévention face à ces risques.

Concernant les boisements de berges, il est rappelé que l'entretien quotidien relève de la responsabilité des riverains (*article L. 215-14 du code de l'environnement*). Néanmoins, la collectivité peut s'y substituer au frais et risques des riverains dans le cadre d'une déclaration d'intérêt général ou d'urgence donnée par le Préfet.



Le SABV assure quotidiennement des opérations de restauration sur de nombreux cours d'eau pour limiter les risques d'inondations sur des secteurs avec des enjeux majeurs. Très récemment, des travaux ont été mis en oeuvre sur la Ligoure ou la Briance par exemple.

Pour faciliter le maintien et le renouvellement de ces boisements de berges, laissez pousser une ripisylve suffisamment large pour que les racines des arbres et arbustes retiennent les berges des rivières mais également se tiennent

entre eux...Le SABV peut également vous accompagner techniquement et financièrement dans des replantations...

Concernant les ruissellements, les plantations de haies sur talus perpendiculairement aux flux des eaux sont également des solutions qui peuvent être déployées, accompagnées et largement financées, n'hésitez pas à nous contacter ! Elles sont une solution complémentaire à la couverture de sols.

Pour en savoir plus : www.syndicat-bassin-vienne.fr



SYNDICAT D'AMENAGEMENT DU BASSIN DE LA VIENNE - EPAGE
38 avenue du Président Wilson - 87700 AIXE SUR VIENNE
☎ 05.55.70.77.17 - ✉ contact@syndicat-bassin-vienne.fr
www.syndicat-bassin-vienne.fr - www.ile-de-chailac.fr - www.aufildelaglane.fr

● SIAEP

L'année 2023 en bref

Le Syndicat Vayres et Tardoire a réalisé de multiples investissements cette année. Ce sont près de 5 km de réseaux qui ont été renouvelés, par les entreprises Pradeau TP et CMC TP. Ces travaux ont eu lieu sur les communes de Cussac (Villajou, la Pèlègerie), Champagnac-la-Rivière (le Poteau—le Got du Mazet), Maisonnais-sur-Tardoire (Mauron, le bourg), Vayres (La Bussière), et Saint-Bazile (Maison neuve). Les anciennes conduites en PVC, de mauvaise qualité et présentant quelques fuites, ont été remplacées par des canalisations en fonte, qui permettent une meilleure durabilité dans le temps.

Au château d'eau de Maisonnais-sur-Tardoire, l'entreprise Fournié a remplacé les anciennes conduites en acier par des nouvelles en inox.

L'entreprise Epsilon Structure a, elle, renforcé le plancher du 1^{er} étage de la station de la Haute Barrière à Champsac.

L'entreprise Paillot & fils a réaménagé les chemins d'accès aux stations de la Martinie (Champagnac-la-Rivière) et de la Côte (Vayres).

Enfin, l'entreprise SOC a mis en place une toute nouvelle filière de traitement à base de charbon actif afin de neutraliser les résidus de pesticides, à la station de production de Vayres.



Vayres—SOC



Maisonnais-sur-Tardoire—Pradeau TP

Retrouvez-nous sur notre site internet :
www.siaep-vayres-tardoire.fr

Accueil du lundi au vendredi à la mairie
d'Oradour-sur-Vayres ou par téléphone au
05 55 78 23 97



Le Syndicat, c'est 11 communes, 472 km de réseau, 464 000 m³ d'eau potable produits par an avec un rendement de réseau de 80,2 %.



Champagnac-la-Rivière— Paillot & fils



Champagnac-la-Rivière— Pradeau TP



Maisonnais-sur-Tardoire— Fournié

Les projets du syndicat pour 2024

L'année 2024, dans la continuité de 2023, sera principalement dédiée à la construction de deux nouvelles unités de traitement. Fort de l'expérience avec l'entreprise SOC, le syndicat investit dans l'installation d'une filière similaire pour la station de la Haute Barrière à Champsac. Le second projet consiste à mettre en place une neutralisation à la station de la Martinie à Champagnac.

LES ABEILLES

Le LIFE, qu'est-ce-que-c'est ?

C'est l'instrument financier de l'Union Européenne dédié au soutien de projets dans les domaines de l'environnement et du climat. Créé en 1992, il contribue à la mise en œuvre, au développement et au renforcement de la politique et de la législation environnementales communautaires en cofinçant des actions pilotes et des projets démonstratifs, d'intérêt européen.



1 000 espèces
d'abeilles sauvages en
France

5 Parcs naturels régionaux
associés pour mener des
actions de gestion sur leur
territoire

5 ans de programme
de septembre 2021 à
mai 2026



Bénéficiaires associés

Parc naturel régional (Pnr) du Marais-Poitevin, du Médoc, de Millevaches en Limousin, des Landes de Gascogne, le laboratoire de recherche BIOGÉCO (INRAE/ Univ. de Bordeaux), l'Office pour les insectes et leur Environnement (78), et l'Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine.

Budget : 6 494 031 €

Coordination du projet :
Parc naturel régional Périgord-Limousin
05 53 55 36 00
info@pnrpl.com

Avec le soutien technique et financier de :



20 000 espèces différentes dans le monde !

1 000 espèces en France

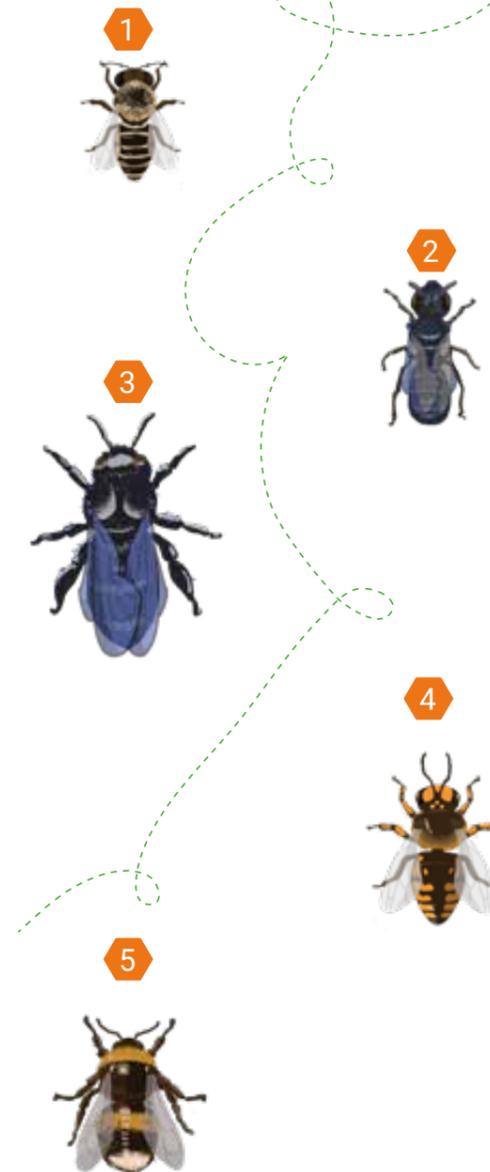
On peut les observer de mars à octobre entre les plus précoces et les plus tardives.



Une grande diversité de nids :

A la différence de l'organisation en colonie de plusieurs milliers d'individus de l'Abeille domestique (*Apis mellifera*), les Abeilles sauvages sont majoritairement solitaires.

On peut les classer en 5 groupes en fonction de leur mode de nidification :



1. Les abeilles caulicoles :

Ces espèces s'installent dans des tiges naturellement creuses (le roseau, ou les tiges de certaines ombellifères) ou dans les galeries creusées dans le bois par les coléoptères

2. Les abeilles rubicoles :

Celles-ci creusent leur nid dans des tiges à moëlle comme celles des ronces.

3. Les abeilles charpentières :

Elles creusent leur nid dans du bois tendre vermoulu ou en voie de décomposition.

4. Les abeilles récolteuses :

Ces espèces confectionnent leur nid grâce à des matériaux qu'elles récoltent. Certaines utilisent des poils prélevés sur les tiges ou les feuilles de plantes, tandis que d'autres préfèrent utiliser des fragments de feuilles ou de pétales, de la boue ou de la résine.

5. Les abeilles terricoles :

La vaste majorité des espèces d'abeilles sauvages nidifie dans le sol. Elles ont besoin de sols à nu ou peu végétalisés comme les bords de chemin ou les talus.

 Le Balabaud, Sousmagnas
 Le bourg et autres villages de Gorre, le bourg et tous les villages de Champsac
 Jours Fériés

JANVIER

L	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6
8	9	10	11	12	13
15	16	17	18	19	20
22	23	24	25	26	27
29	30	31			

FÉVRIER

L	M	J	V	S	D
5	6	7	8	9	10
12	13	14	15	16	17
19	20	21	22	23	24
26	27	28	29		

MARS

L	M	J	V	S	D
4	5	6	7	8	9
11	12	13	14	15	16
18	19	20	21	22	23
25	26	27	28	29	30
31					

AVRIL

L	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6
8	9	10	11	12	13
15	16	17	18	19	20
22	23	24	25	26	27
29	30				

MAI

L	M	J	V	S	D
6	7	8	9	10	11
13	14	15	16	17	18
20	21	22	23	24	25
27	28	29	30	31	

JUIN

L	M	J	V	S	D
3	4	5	6	7	8
10	11	12	13	14	15
17	18	19	20	21	22
24	25	26	27	28	29
30					

JUILLET

L	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6
8	9	10	11	12	13
15	16	17	18	19	20
22	23	24	25	26	27
29	30	31			

AOÛT

L	M	J	V	S	D
5	6	7	8	9	10
12	13	14	15	16	17
19	20	21	22	23	24
26	27	28	29	30	31

SEPTEMBRE

L	M	J	V	S	D
2	3	4	5	6	7
9	10	11	12	13	14
16	17	18	19	20	21
23	24	25	26	27	28
30					

OCTOBRE

L	M	J	V	S	D
7	8	9	10	11	12
14	15	16	17	18	19
21	22	23	24	25	26
28	29	30	31		

NOVEMBRE

L	M	J	V	S	D
4	5	6	7	8	9
11	12	13	14	15	16
18	19	20	21	22	23
25	26	27	28	29	30

DÉCEMBRE

L	M	J	V	S	D
2	3	4	5	6	7
9	10	11	12	13	14
16	17	18	19	20	21
23	24	25	26	27	28
30	31				